

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU 10 SEPTEMBRE 2021

### Article 1 - Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

### Article 2 - Documents contractuels

A la demande du Client, e-Conception PB lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation telle que prévue par la loi. Le client engage e-Conception PB en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document est signé.

e-Conception PB convient avec le Client des lieux, dates et horaires des séances de formation. A l'issue de cette formation, une attestation de présence est adressée au Client.

### Article 3 - Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société e-Conception PB à réception de facture.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, e-Conception PB se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

### Article 4 - Les moyens de paiement

Le paiement sera effectué par virement bancaire à l'IBAN figurant sur la facture établie ou par chèque à l'ordre de la SARL e-Conception PB

### Article 5 - Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- indiquer explicitement sur la convention et de joindre à e-Conception PB une copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si e-Conception PB n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par e-Conception PB est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

### Article 6 - Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

### Article 7 - Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation e-Conception PB, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, e-Conception PB pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### Article 8 - Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement de 50% de la somme versée restera acquis à e-Conception PB à titre d'indemnité forfaitaire.
- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à e-Conception PB à titre d'indemnité forfaitaire ou en fonction de l'avancée: 50% de la somme restante dedit.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

#### **Article 9 - Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation**

Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins quatre jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse [comptabilite@e-conception.fr](mailto:comptabilite@e-conception.fr) de e-Conception PB. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

#### **Article 10 - Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à e-Conception PB en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de e-Conception PB pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

#### **Article 11- Renonciation**

Le fait, pour e-Conception PB de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

#### **Article 12 - Loi applicable**

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre e-Conception PB et ses Clients.

#### **Article 13 - Attribution de compétence**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG EN BRESSE, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de e-Conception PB qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

#### **Article 14 - Élection de domicile**

L'élection de domicile est faite par e-Conception PB à son siège social : Impasse du Jura, 01800 CHARNOZ SUR AIN